

# La directrice financière entendue par le conseil dans le cadre d'une procédure disciplinaire

**DURBUY** Conseil communal

La directrice financière de la commune de Durbuy, représentée par son avocat M<sup>e</sup> Bertrand, a été auditionnée par le conseil lundi soir dans le cadre d'une procédure disciplinaire à son encounter à la suite de ses propos contenus dans une attestation judiciaire. Elle y faisait état d'un climat particulièrement délétère et de dysfonctionnements au sein de l'administration communale.



La directrice financière a été entendue par le conseil dans le cadre d'une procédure disciplinaire à la suite de ses affirmations contenues dans une attestation judiciaire.

**P**rocédure pour le moins inédite lundi soir en préambule du conseil communal durbuyen. La directrice financière de la commune de Durbuy, Elvire Brabants, a été entendue par le conseil communal dans le cadre d'une procédure disciplinaire diligente à son encounter. Une procédure qui fait suite à des propos qu'elle a tenus dans une attestation dans le cadre d'une autre procédure judiciaire civile concernant un membre du personnel communal. Dans celle-ci, la directrice financière, actuellement en incapacité, fait état d'un climat délétère et de dysfonctionnements au sein de l'administration communale. Des propos qui ont visiblement déplu au sein de la hiérarchie. Lundi, la directrice financière est donc venue se défendre, représentée par son avocat M<sup>e</sup> Bertrand.

## Le huis clos écarté

Si, initialement, ce point était prévu dans l'ordre du jour à huis clos, la directrice financière et son conseil ont demandé et obtenu à ce que sa défense soit rendue publiquement. « Cette procédure disciplinaire fait état de manquements dans le chef de ma cliente que celle-ci ne comprend pas. Nous faisons face à une procédure en clair-obscur, avec des trous dans la raquette, qui, à notre sens empêchent le collège de se prononcer », entame M<sup>e</sup> Bertrand qui rappelle la carrière « sans difficulté et sans tache » de sa cliente. « Jusqu'en 2022, où celle-ci s'est progressivement sentie marginalisée au sein de l'administration communale. Elle est aujourd'hui en incapacité de travail et doit faire face à cette procédure qu'elle prend comme une mesure de représailles du fait qu'elle s'est exprimée dans le cadre d'une procédure judiciaire »

## La défense fait valoir l'illégalité des poursuites

Et M<sup>e</sup> Bertrand de dénoncer l'illégalité des poursuites en présentant trois moyens de défense.

Le premier moyen est celui de l'absence d'impartialité dans le chef du collège. « Ce dernier a envoyé une lettre de convocation à ma cliente qui est problématique. Le collège renvoie au conseil en disant qu'il n'a pas le pouvoir de trancher ce litige. Or, dans cette convocation, il livre déjà toute une série d'indications factuelles et juridiques sur les faits. Le collège prend déjà position avant même l'instruction disciplinaire et l'audition de la directrice. Il s'agit ici d'une violation du principe d'impartialité. »

Et M<sup>e</sup> Bertrand de demander la récusation des membres du collège dans cette procédure.

Le deuxième moyen soulevé par l'avocat est celui de la régularité. « Le collège reconnaît qu'il n'a aucune compétence en la matière et renvoie au conseil. Mais c'est bien le collège ici qui décide de convoquer. Il appartenait, au contraire, au conseil communal de décider ou non du bien-fondé de cette procédure disciplinaire, de la diligenter et de procéder à la convocation de la directrice financière et enfin de procéder à son audition ». Et de soulever alors l'illégalité des poursuites.

Troisième et dernier moyen évoqué : « Le dossier n'est, à no-

tre sens, pas en état d'être jugé par l'autorité disciplinaire, à savoir le conseil, à ce stade de la procédure car les déclarations reprochées à la directrice ont été demandées dans le cadre d'une procédure judiciaire toujours pendante. On n'en connaît pas encore l'issue. Il conviendrait à tout le moins que le conseil attende l'issue de celle-ci avant de pouvoir se prononcer. De plus, il ne s'agit en aucun cas d'une déclaration spontanée, ni publique et qui ne justifie en aucun cas l'ouverture d'une procédure disciplinaire. »

Et M<sup>e</sup> Bertrand d'invoquer l'illégalité définitive de la procédure et l'abandon des poursuites. « Si toutefois, le conseil comptait aller jusqu'au bout de cette procédure disciplinaire, subsidiairement, je requiers une sanction mineure, celle de l'avertissement. »

Le conseil prononce ensuite à nouveau le huis clos afin de délibérer avec l'avocat-conseil de la Commune. Un délibéré de plus d'une heure trente à la suite duquel, peu après 22 h, l'ordre du jour de 43 points a pu être entamé. Quant à la décision de cette procédure disciplinaire, elle doit tout d'abord être notifiée à la directrice financière.

JULIEN BIL

## D'AUTRES POINTS EXAMINÉS LORS DE CETTE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

### L'ACCUEIL DU DURBUY HISTORY & ART MUSEUM (DHAM) SERA RÉNOVÉ

L'accueil du Durbuy History & Art Museum sera prochainement rénové. « C'était nécessaire, estime l'échevin Laurence Jamagne. Une rénovation qui consistera en de nouvelles cloisons, du nouveau mobilier, un accès amélioré pour les personnes à mobilité réduite (PMR). La Commune prendra en charge la partie non subsidiée de cette rénovation avec un maximum de 23 000 € »

### LA PLACE BASSE SAUVENIÈRE DE BARVAUX NÉGLIGÉE SELON ÉRIC JURDANT

Lors de l'examen du rapport d'activité 2023 du Plan de cohésion sociale (PCS), le conseiller Éric Jurdant (Écolo, min.) s'abstient en faisant remarquer à l'échevin Pablo Docquier que parmi les axes du PCS figurent l'animation et le fleurissement de la place Basse Sauvenière à Barvaux. « Or, elle n'a

jamais été aussi négligée. Ne pourrait-on pas au moins y enlever les mauvaises herbes ? »

Réponse du bourgmestre Philippe Bontemps : « Je suis d'accord avec vous, mais ce sont les habitants du quartier qui se sont inscrits via cet axe du PCS. On ne peut tout de même pas prendre tout le temps les gens par la main ».

### RÉFECTION D'UN PONT GRÂCE À UNE AIDE PROVINCIALE

La Province accorde une aide aux Communes afin que celles-ci puissent entretenir leurs cours d'eau de troisième catégorie. « Dans ce cadre, la Commune de Durbuy rénovera un pont passerelle sur le Ris a Doret, au-dessus de l'atelier protégé à Barvaux, au pied du domaine de Hotemme. Une aide de 20 000 € est dérogée », explique l'échevin des Travaux Freddy Paquet.

« La réparation d'un pont fait-elle bien partie de l'entretien des cours d'eau ? », fait remarquer le conseiller Écolo Éric

Jurdant.

### ACQUISITION D'UN TERRAIN AU « PAHY » À BARVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE CONTOURNEMENT

Le conseil approuve à l'unanimité l'acquisition d'un terrain dans le centre de Barvaux au lieu-dit « Pahy » à côté des garages communaux pour un prix de 30 000 €. Une parcelle dont l'acquisition était nécessaire dans le cadre du projet de contournement du centre de Barvaux inscrit dans le processus de rénovation urbaine. Le bourgmestre Philippe Bontemps a tenu à rappeler « les excellentes nouvelles arrivées dans ce cadre de la part du cabinet du ministre Collignon en ce mois de mai : nous avons reçu tout d'abord 1,2 million et ensuite un peu plus de 4 millions dans le cadre de cette rénovation urbaine. Soit les 5 premiers millions des 24 millions qui seront investis par la Région dans les 15 ans à venir. Zéro pointé, par contre, du côté du cabinet Tellier où nous ne

demandons du soutien que pour un seul dossier, celui de la salle de Borlon nécessaire aux villages de Borlon, Bende, Jenneret et Oneux dans le cadre du PCDR. Il reste quatre jours et nous n'avons toujours pas vu de fumée blanche. Il s'agit d'un manque de considération total ».

### ZONES D'ÉVITEMENT ET RÉORGANISATION DU STATIONNEMENT À DURBUY VIEILLE-VILLE

En fin de séance, les conseillers ont approuvé toute une série de mesures de circulation routières. Citons l'aménagement de zones d'évitement à la Voie Romaine à Bende et à l'entrée du village de Palenge. Mais encore la réorganisation du stationnement à plusieurs endroits de Durbuy Vieille-Ville. Chaque place sera désormais délimitée par un aménagement discret. « Pas par de grandes lignes blanches tracées au sol. Ce ne serait pas beau », insiste en fine le bourgmestre.